

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018- 69 MODIFICATION DE L'AP/CP IRVE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-69 MODIFICATION DE L'AP/CP IRVE

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu la délibération 2016-33 du 07/07/2016 portant l'ouverture de l'AP/CP n°2016-01-01

Par délibération n°2016-33 du 7 juillet 2016, le Comité a voté, pour l'opération de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, une autorisation de programme (AP) et Crédits de Paiements (CP)

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications de l'opération, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

Modification n°3 - Autorisation de Programme - Budget annexe IRVE

Programme n° 2016-01
Intitulé Déploiement infrastructures de recharge véhicules électriques

Autorisation de programme n° 2016-01-01
Intitulé Déploiement des IRVE - Travaux

EXERCICE	Montant AP voté au BP 2016	Montant AP voté au BP 2017	Montant AP voté au BP 2018	Montant révisé en 2019	CP réalisés en 2016	CP Réalisé en 2017	CP réalisés en 2018	CP 2019
Crédits de paiements prévisionnels	1 490 000,00 €	2 100 000,00 €	2 510 000,00 €	2 510 000,00 €	78 994,84 €	892 997,75 €	960 031,84 €	577 975,57 €
Recettes prévisionnelles								
Subventions du budget principal	298 000,00 €	1 158 300,00 €	1 160 505,16 €	1 160 505,16 €	298 000,00 €	855 294,84 €	0,00 €	7 210,32 €
Subventions de l'ADEME/REGION	262 000,00 €	941 700,00 €	1 349 494,84 €	1 349 494,84 €	0,00 €	62 812,90 €	119 340,00 €	1 167 341,94 €

N° de la délibération 2016-33
2017-21
2017-57
2018-

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De modifier l'AP/CP n°2016 -01 -01 comme ci-dessus
- D'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués ci-dessus.

